

## Bourses de fin d'études de maîtrise des Études supérieures et postdoctorales

Dépôt initial du mémoire avant la fin de la 2<sup>e</sup> année d'inscription à la maîtrise

### **BFEM ESP NV2025 / Concours novembre 2025 - avril 2026**

Le concours des « *Bourses de fin d'études de maîtrise / BFEM ESP NV25* » vise à soutenir la clientèle étudiante inscrite à un programme de maîtrise en recherche durant la rédaction de leur mémoire, et ce, dès le mois de novembre 2025 jusqu'au dépôt initial de leur mémoire, soit au plus tard au mois d'avril 2026.

En accord avec la vision sur l'équité, la diversité et l'inclusion de notre université et son ouverture aux Premiers Peuples, les circonstances particulières qui peuvent avoir eu une incidence sur le parcours académique seront considérées dans l'évaluation des dossiers de candidature.

### **Caractéristiques et valeur de la bourse**

Le concours **BFEM ESP NV2025** concerne uniquement les personnes étudiantes dont le **dépôt initial** du mémoire sera réalisé au plus tard avant la fin du 6<sup>e</sup> trimestre d'inscription à un programme d'études de maîtrise avec modalité « *mémoire* ».

La bourse de fin d'études de maîtrise est l'équivalent de 1 000 \$ par mois pour une valeur maximale de 6 000 \$. De ce montant, une contribution obligatoire de 1 500\$ sous forme de bourse (qui correspond à 25% du montant total) doit être versée par la direction de recherche ou l'unité académique à partir de fonds de recherche ou de fonds départementaux/facultaires.

### **Critères d'admissibilité**

1. Être inscrite, inscrit à un programme d'études de maîtrise en recherche avec mémoire à temps plein de manière continue depuis le premier trimestre (interruption permise seulement pour des raisons de grossesse ou de maladie, avec certificat médical à l'appui).
2. Prévoir faire le dépôt initial du mémoire au plus tard avant la fin du 6<sup>e</sup> trimestre d'inscription au programme de maîtrise.
3. Prévoir faire le dépôt initial du mémoire au cours du trimestre d'hiver 2026.

*Il est à noter que si le dépôt initial est fait plus tôt que prévu, la portion de la bourse versée par les ESP sera calculée en fonction du nombre de mois effectués pour la rédaction.*

4. Avoir un excellent dossier académique, soit une moyenne minimale de 3,5/4,3.
5. Se consacrer à la rédaction du mémoire pendant la période d'octroi de la bourse.
6. Ne pas détenir une bourse d'un organisme gouvernemental (CRSNG, IRSC, CRSH, FRQSC, FRQS, FRQNT) pendant la période d'octroi de la bourse.
7. Avoir l'engagement de la direction de recherche ou de l'unité pour le versement de la contribution obligatoire de 1 500\$.
8. Ne pas recevoir plus de 40 000 \$ en revenus de bourses durant la période d'octroi.

## Dépôt de la demande

### **RESPONSABILITÉS DE LA PERSONNE ÉTUDIANTE :**

1. Faire part à sa direction de recherche de cette occasion de financement. Discuter conjointement du programme de bourses de fin d'études de maîtrise (critères d'admissibilité, contribution obligatoire de la direction de recherche ou de l'unité, etc.) et de la possibilité de déposer sa candidature;
2. Vérifier, conjointement avec sa direction de recherche, d'avoir l'appui de son unité académique si la contribution obligatoire est assumée par cette dernière;
3. Compléter sa demande via le portail des bourses. Pour ce faire, il faut être sur le campus et connecté au réseau UdeM avec cryptage OU être n'importe où en dehors du campus et connecté au VPN. Au besoin, [se référer à cette page](#) pour tous les détails concernant l'installation/utilisation de l'application VPN;
4. Enregistrer sa candidature sur le portail des bourses;
5. Envoyer par courriel à sa direction de recherche le lien et le code d'accès généré dans le portail des bourses, afin de pouvoir téléverser son formulaire de « *Contribution obligatoire à la bourse* »;
6. Se procurer son relevé de notes du programme en cours à partir de son Centre Étudiant (version non-officielle acceptée) et le téléverser dans le portail des bourses;
7. Téléverser le plan global d'études mis à jour selon le format exigé par l'unité académique d'attache;
8. Cliquer sur « *Soumettre* » dans le portail des bourses dès que son dossier est complet, et ce, **avant la date limite du 17 septembre 2025, 23 h 55**. Il est à noter qu'il n'est pas nécessaire d'attendre que votre direction de recherche ait ajouté son formulaire « *Contribution obligatoire à la bourse* » dans le portail des bourses pour faire la soumission du dossier.
9. Uniquement après avoir soumis votre candidature dans le portail des bourses, faire une copie de sa candidature complète (formulaire, relevé de notes et plan global d'études) et la remettre à la personne désignée pour recevoir les candidatures dans son unité académique (département, école ou faculté) au plus tard le 17 septembre 2025.

Pour toute information supplémentaire ou question, veuillez-vous adresser à la personne-ressource de votre unité, dont les coordonnées sont indiquées sur la [liste de contacts](#).

### **RESPONSABILITÉS DE L'UNITÉ<sup>1</sup> :**

Le formulaire « *Contribution obligatoire à la bourse* » de la direction de recherche doit demeurer confidentiel. La direction de recherche doit téléverser le formulaire dans le portail des bourses selon les instructions fournies par la personne candidate et envoyer son formulaire « *Contribution obligatoire à la bourse* » à l'unité responsable de la présélection.

1. Après la date de fermeture des mises en candidature, les ESP feront parvenir à chaque unité (via leur BAL partagée), la liste des candidatures soumises dans le portail des bourses.
2. L'unité doit réclamer le formulaire de contribution à la direction de recherche.
3. L'unité procède à l'évaluation des dossiers reçus et fait une présélection des candidatures présentées dans le cadre du concours.
4. L'unité recommande aux ESP un **maximum de 2 dossiers ordonnancés** (aucun ex æquo possible) selon les critères établis, et ce, au plus tard le 6 octobre 2025, 13 h par courriel à [esp-bourses@esp.umontreal.ca](mailto:esp-bourses@esp.umontreal.ca).
5. L'unité avise les personnes candidates du résultat de la présélection départementale qu'elles soient recommandées ou non aux ESP.

---

<sup>1</sup> Unité : Faculté non départementalisée, Département et École. Il peut aussi s'agir de la direction d'une faculté départementalisée. Une unité n'est pas un centre de recherche affilié ni un programme d'études.

## Critères d'évaluation

- Qualité/réalisme du plan de travail (tel que soutenu par la direction de recherche)
- Impact de la bourse permettant d'assurer de terminer la rédaction dans les temps prévus
- Parcours avec progression satisfaisante à l'appui tel que démontré par :
  - Profil d'excellence et de rayonnement
  - Potentiel en recherche

## Attribution et modalités de versement

Les ESP procèdent à une dernière étape d'évaluation visant à sélectionner les personnes lauréates. Les personnes étudiantes, directions de recherche et unités d'attaché seront avisées par courriel du résultat de ce concours au mois d'octobre 2025.

La portion de la bourse des ESP est versée en trois parties :

- 20 % à l'octroi,
- 40 % à mi-parcours et
- 40 % au dépôt initial du mémoire.

Une preuve de versement de la contribution obligatoire de 1 500\$ sous forme de bourse (provenant de la direction de recherche ou de l'unité) devra être fournie avant que la portion de la bourse des ESP puisse être versée. Des consignes spécifiques concernant cette partie du processus seront transmises aux directions de recherche et unités lors de l'octroi de la bourse.

Les conditions de maintien et paiement associées à la bourse seront précisées dans l'avis d'octroi.

**Lien vers le formulaire :** [Cliquez ici](#)

**Informations supplémentaires :** Régis Harvey  
Bureau des bourses  
Études supérieures et postdoctorales (ESP)  
2910, boul. Édouard-Montpetit, app. 7, bureau 230  
Montréal, QC H3T 1J7  
Tél. : 514 343-6111, poste 37363  
[esp-bourses@esp.umontreal.ca](mailto:esp-bourses@esp.umontreal.ca)